



**CONSEIL COMMUNAL
1270 TRÉLEX**

Tél.: 022 369 92 92
Fax: 022 369 92 91

**PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 25 OCTOBRE 2017**

Le Président, M. Philippe DEPIERRE, ouvre la séance à 20h15 avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel - 2. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 14 juin 2017 - 3. Assermentation d'une nouvelle Conseillère communale - 4. Nomination d'un nouveau membre pour la Commission Construction et Urbanisme - 5. Nomination d'un représentant du Conseil communal auprès du Conseil intercommunal de l'APEC - 6. Nomination d'une Commission consultative pour l'étude l'avant-projet relatif aux modifications des statuts de l'AISGE - 7. – **Préavis N° 4/2017** concernant l'arrêté d'imposition 2018 8. –**Préavis N° 5/2017** concernant une demande de crédit de CHF 230'500.00 destiné à financer le réaménagement du parking de la Tour, parcelle N° 77, propriété de la commune - 9. Mentions des préavis à venir - 10. Communication / s du Président -11. Communication / s de la Municipalité – 12. Propositions individuelles et divers

1. Appel

36 Conseillers présents, 9 Conseillers excusés.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 14 juin 2017

Pas de commentaires.

Le procès-verbal est donc approuvé à l'unanimité.

3. Assermentation d'une nouvelle Conseillère communale

Monsieur le Président, Philippe DEPIERRE procède à l'assermentation de Madame Evelina GIROD et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal de Trélex.

4. Nomination d'un nouveau membre pour la Commission Construction et Urbanisme

Monsieur Alain BAIL propose de nommer Madame Corinne CHATELAIN, Monsieur Pierre-André CUVIT propose de nommer Madame Floriane VANAT - DI VETTA, Monsieur Philippe MEIER souhaite se présenter.

Madame Karin VITALE demande que les candidats à cette Commission argumentent sur leur désir de faire partie de cette commission.

Madame Corinne CHATELAIN a déjà été membre de la Commission des Routes/Eclairage/Voirie et s'intéresse à la Commission Construction et Urbanisme. D'une autre part, elle aurait un regard sur l'évolution de son village.

Madame Floriane VANAT - DI VETTA souhaite être plus active au sein de la commune de Trélex et dispose du temps nécessaire dans cet investissement.

Monsieur Philippe MEIER a déjà fait partie de cette commission et exprime le souhait d'en faire à nouveau partie.

Monsieur le Président, Philippe DEPIERRE, passe au vote par bulletins secrets.

1^{er} tour

Bulletins donnés	36
Bulletins rentrés	36
Blanc	1
Valables	35
Majorité absolue	18

Résultats du 1^{er} tour

Corinne CHATELAIN	12
Floriane VANAT - DI VETTA	13
Philippe MEIER	10

2^{ème} tour

Bulletins donnés	36
Bulletins rentrés	36
Nul	1
Valables	35
Majorité simple	

Résultats du 2^{ème} tour

Corinne CHATELAIN	13
Floriane VANAT - DI VETTA	13
Philippe MEIER	9

3^{ème} tour

Monsieur Philippe MEIER se retire.

Bulletins donnés	36
Bulletins rentrés	36
Nul ou blanc	3
Valables	33

Résultats du 3^{ème} tour

Corinne CHATELAIN	19
Floriane VANAT - DI VETTA	14

Madame Corinne CHATELAIN est donc élue à la Commission Construction et Urbanisme.

5. Nomination d'un représentant du Conseil communal auprès du Conseil intercommunal de l'APEC, Association intercommunale pour épuration des eaux

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL précise que 21 communes de la côte sont regroupées dans cette association. La Commune est représentée auprès du Conseil intercommunal par Monsieur Cédric MARZER, Municipal, Madame Odile ROCHAT - JEANMONOD, Municipale, (suppléante pour l'APEC) et deux représentants du Conseil communal.

Suite à la démission de Monsieur Bernard BALLY, le Conseil communal se doit de nommer un/e conseiller/ère auprès de l'association.

Madame Floriane VANAT - DI VETTA se présente et est nommée comme déléguée du Conseil communal auprès de l'APEC par acclamation.

6. Nomination d'une commission consultative pour l'étude de l'avant-projet relatif aux modifications des statuts de l' AISGE

Monsieur le Président, Philippe DEPIERRE donne la parole à Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL.

Cette commission peut être composée de 3 à 5 membres du Conseil communal.

Chaque fois que l'on modifie les statuts d'une association intercommunale, les communes membre respectives de l'association doivent se prononcer sur la modification de ces statuts.

La projection de ces modifications a déjà été élaborée par le Comité directeur de l' AISGE.

Chaque commune nomme une commission qui est consultative de 3 voire 5 membres. Suite aux consultations des 5 communes concernées, celles-ci remontent au Conseil directeur, puis au Conseil intercommunal et revient pour approbation aux communes membres.

Le but étant surtout de modifier le plafond d'endettement de l' AISGE. Le montant est à préciser dans les statuts.

Madame Evelina GIROD, Madame Floriane VANAT - DI VETTA et Monsieur Jean-Baptiste GERODOLLE se présentent et sont élus par acclamation.

7. Préavis municipal N° 4/2017 concernant l'arrêté d'imposition 2018

Monsieur Pierre HOFMANN, Municipal, prend la parole.

La Préfecture du district de Nyon demande à la commune de transmettre l'arrêté d'imposition 2018 dès son acceptation par le Conseil communal, au plus tard pour le 31 octobre 2017.

Les arrêtés d'imposition doivent être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat avant le 30 septembre de chaque année. Une prolongation de délai est acceptée par le Conseil d'Etat.

Monsieur Pierre HOFMANN explique le système de péréquation. Il est d'une part primordial de connaître le calcul de la péréquation et le chiffre des rentrées fiscales afin de savoir où la commune se situe au niveau de cet arrêté d'imposition.

Une réforme de la péréquation intercommunale est en cours, mais celle-ci n'a pas abouti.

Depuis 2016, l'on sait que l'impact de la 3^{ème} réforme des impôts sur les entreprises dès 2020 prévoit pour toutes les communes une augmentation une charge supplémentaire de 6,2 points d'impôts. Cela coûterait à la commune environ CHF 700'000.00.

En effet, les acomptes payés en 2016 étaient calculés sur un nombre de points écartés de 21.16. En date du 14 juillet 2017, le décompte final est parvenu à la commune et faisait état

d'un nombre de points écartés de seulement 13.52. Le retour sur les acomptes payés sur l'année 2016 se monte à CHF 750'492.00.

En tenant compte de ce montant, les comptes 2016 de la commune auraient présentés un excédent de recettes de CHF 305'968.17.

Selon le préavis présenté, les acomptes en 2017 sont basés sur un écartage de 24.33, donc en augmentation par rapport aux comptes 2016.

Le budget 2017 prévoyait un excédent de charges de CHF 680'105.00 en incluant des rentrées de ventes de gravier pour un montant de CHF 300'000.00, qui finalement ne seront pas réalisés.

Avec un maintien des points écartés pour 2017, les comptes pourraient boucler avec un déficit de l'ordre de CHF 1'000'000.00.

L'analyse des rentrées fiscales fin juin et fin juillet et projetée à fin 2017 laisse penser que les objectifs budgétaires vont être atteints.

Pour l'année 2018, la Municipalité reste optimiste quant aux rentrées fiscales et pense avoir le contrôle des dépenses communales, néanmoins pas les dépenses cantonales.

C'est pourquoi, la Municipalité ne voit pas de raison de changer l'impôt communal pour 2018 et elle propose de maintenir cet impôt aux taux de 57%.

Monsieur le Président, Philippe DEPIERRE donne la parole à Monsieur Pierre-André CUVIT, rapporteur de la Commission des Finances

Monsieur Pierre-André CUVIT, vu les explications positives de la Municipalité et selon le rapport favorable de la Commission des Finances recommande et propose aux membres du Conseil communal d'accepter le préavis N° 4/2017 concernant l'arrêté d'imposition 2018 au taux maintenu à 57%.

Monsieur le Président, Philippe DEPIERRE ouvre la discussion.

Monsieur Stephan WENGER a une question quant aux prévisions des 6.2 points concernant la 3^{ème} réforme des impôts sur les entreprises. Ce taux pourrait-il être plus favorable pour notre commune suite aux analyses faites.

Monsieur Pierre HOFMANN, Municipal, n'a pas d'indications. Le Grand Conseil à l'autorité d'effectuer cette adaptation, mais Monsieur HOFMANN n'a pas de précisions.

L'assemblée n'ayant aucune remarque, Monsieur le Président passe au vote.

Le préavis municipal N° 4/2017 concernant l'arrêté d'imposition 2018 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis municipal N° 5/2017 concernant une demande de crédit de CHF 230'500.00 destiné à financer le réaménagement du parking de la Tour, parcelle N° 77, propriété de la commune

Madame Evelyne VOGEL, Municipale, explique qu'elle fait distribuer de nouveaux plans car ceux reçus lors de la convocation ne sont pas les plans présentés aux Commissions des Finances et Constructions Urbanisme. Ces nouveaux plans sont plus complets.

Ce préavis est présenté au Conseil communal afin de pouvoir commencer les travaux inhérents au parking de la Tour d'ici le printemps. Madame Evelyne VOGEL demande au Conseil communal d'accepter ce préavis tel que proposé.

Monsieur le Président remercie Madame Vogel et demande à la Commission Construction et Urbanisme de présenter son rapport.

Madame Céline HELLER-BERGER, demande une suspension de séance afin que ladite commission puisse discuter des conclusions du rapport.

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL, intervient, signale qu'une deuxième rencontre a eu lieu avec la commission et des réponses ont été données aux cinq recommandations proposées par ladite commission. La Municipalité a étudié une nouvelle fois le préavis présenté et décidé de ne pas le retirer, raison pour laquelle il vous est présenté ce soir.

Madame Evelyne VOGEL, Municipale en charge du projet se charge de communiquer aux Conseillers les réponses données aux cinq remarques de la Commission Construction et Urbanisme en utilisant l'écran de projection.

Premier point soulevé par la commission :

1. Garantir une séparation claire entre le parking et la parcelle N° 79, propriété de Monsieur CUVIT.

Réponse donnée par Madame VOGEL :

Il est prévu actuellement une bordure de 20 cm de large et 20 cm de haut. Bien entendu, une discussion avec Monsieur Pierre-André CUVIT est nécessaire afin de convenir ensemble de l'aménagement à effectuer et se mettre d'accord sur les travaux à entreprendre.

Deuxième point :

2. Le passage piétonnier rencontre un obstacle entre la place de parking pour les handicapés et la place de parking la plus proche pour accéder au passage piéton menant à l'auberge.

Réponse :

En effet ce petit passage est assez étroit. On pourrait ne pas supprimer complètement l'îlot de verdure, comme proposé par la commission, mais l'ouvrir un peu afin de libérer de la place pour laisser plus d'espace aux piétons à cet endroit si un véhicule se trouvait sur cette place pour handicapé.

Troisième point :

3. Les deux types de revêtement prévus pour les places de parking ne sont pas satisfaisants. La commission soulève l'importance de l'aspect esthétique de cette place.

Réponse :

La Municipalité, tout comme la commission, partagent le même souci esthétique concernant l'aménagement de cette place. Elle a étudié et analysé diverses solutions. Le projet municipal propose la pose de pavés filtrants. L'eau peut passer à travers ce style de revêtement et il n'est plus nécessaire sur de prévoir des grilles pour la récupération de l'eau pluviale. Des photos sont présentées montrant les exemples des villages de Borex et de Chéserex. Madame Evelyne VOGEL, Municipale, s'est renseignée auprès des communes concernant le

déneigement sur ce genre de revêtement. Celles-ci ont répondu que ceci ne posait aucun problème. Depuis plusieurs années (environ 7 à 8 ans) la commune de Crassier a un parking de ce type et elle en est satisfaite.

Une autre proposition de la commission était d'étudier la pose d'un revêtement en pierres naturelles. Il faudrait prévoir alors un lit en béton, cette solution engendrerait une augmentation de CHF 70'000.00 sur le budget prévu.

Les plans présentés aux deux commissions concernées montraient des exemples de pavés avec des joints en gravillons. La Municipalité a écarté ce choix l'estimant peu judicieux.

Quatrième point :

4. La commission est d'avis qu'il s'agit également de prévoir des places pour les vélos.

Réponse :

La parcelle est très petite et la place manque. Si l'on souhaite poser un support pour vélos ceci supprimerait une, voire deux place de parking. La Municipalité ne trouve pas judicieux de faire installer un tel support sur ce parking. Par contre, elle pourrait étudier un autre emplacement comme sur la parcelle N° 76 qui se trouve en face de cet espace ou encore devant l'administration communale.

Madame VOGEL précise qu'il faut laisser le maximum de place aux clients des commerces, de l'auberge, de l'hôtel et de l'administration communale.

Cinquième point :

5. La commission est soucieuse de souligner que ces 14 places de parking devront être destinées aux clients de l'auberge-hôtel et d'éviter les voitures ventouses.

Réponse :

Madame Evelyne VOGEL assure que les places prévues sont, bien entendu, destinées en priorité aux commerces, à l'auberge, à l'hôtel et à l'administration communale. La signalisation sera faite avec une durée de parcage de quatre heures comme sur l'ensemble de la commune.

Madame VOGEL ajoute qu'il se trouvera une signalisation adéquate sur les deux places prévues pour les motos permettant l'utilisation de cet emplacement pour les vélos.

Il est prévu au quatre coins de la Tour un éclairage au sol afin de mettre en valeur ce bâtiment. Un trottoir sera créé et la plantation de deux arbres sont prévus.

Madame Evelyne VOGEL, précise que la Municipalité a retenu l'idée proposée par la commission de prévoir dans le futur des emplacements pour les véhicules électriques. Ceci peut être inclus dans ce projet sans coût supplémentaire.

Madame Céline HELLER-BERGER demande si des pavés seront posés autour de la Tour.

Madame VOGEL répond qu'en effet des pavés seront posés autour du bâtiment. Le revêtement ne sera pas le même que pour la place mais la Municipalité n'a pas encore fait son choix.

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL prend la parole.

La Municipalité est en train de repenser d'une manière différente l'aménagement devant l'auberge, afin d'avoir une cohérence avec celui du bâtiment de la Tour et le chemin piétonnier. Le choix précis n'est pas encore arrêté.

La Municipalité a décidé de ne pas retirer le préavis, en évaluant le rétro-planning nécessaire des travaux afin d'être prêt pour le printemps 2018, en vue de l'ouverture de l'auberge. Effectivement, remplir les soumissions, mettre à l'enquête, commencer et réaliser les travaux, dans cet objectif, le temps passe rapidement.

La Municipalité a écouté et entendu les recommandations de la commission.

Monsieur le Syndic précise que certaines compétences relèvent de la Municipalité et d'autres du Conseil communal.

Suite à la demande de la Commission Construction et Urbanisme, Monsieur le Président, Philippe DEPIERRE, interrompt la séance pour dix minutes.

La Commission se rend en salle de Municipalité afin de faire le point sur le préavis N° 5/2017.

La séance reprend avec les conclusions de la Commission Construction et Urbanisme.

Madame Céline HELLER-BERGER précise que la commission a rencontré la Municipalité à deux reprises, le 3 et le 17 octobre 2017. La seconde séance en présence de Monsieur Yves RAVENEL, Syndic et Madame Evelyne VOGEL, Municipale, afin d'avoir des compléments d'informations.

La conclusion écrite de la Commission Construction et Urbanisme recommandait au Conseil communal de refuser ce préavis.

Après discussion, la commission souhaite que la Municipalité présente une vraie solution quant au parking pour les vélos. Ne pas supprimer de places de parc. Quant au revêtement prévu la commission n'est pas convaincue par la pose de nouveaux et anciens pavés.

Néanmoins, la commission a décidé de faire confiance à la Municipalité et demande à l'assemblée d'accepter ce préavis.

Monsieur le Président, Philippe DEPIERRE, donne la parole au rapporteur de la Commission des Finances.

Monsieur Albert BOLAY prend la parole.

La Commission des Finances et la Municipalité se sont rencontrées le 28 septembre 2017

Ce projet permet de valoriser la surface à disposition. Les coûts prévus correspondent au cahier des charges. La commission estime que les finances de la commune permettent ces dépenses.

En conclusion, la Commission des Finances recommande au Conseil communal d'accepter ce préavis.

Le Président, Monsieur Philippe DEPIERRE ouvre la discussion.

Monsieur Philippe AEBI remercie la Municipalité d'avoir répondu rapidement aux questions soulevées sur ce préavis. Monsieur AEBI demande à la Municipalité de prendre en compte le fait de planter des arbres sur le revêtement prévu, de faire attention aux essences choisies. Les arbres avec racines pourraient avec le temps soulever le revêtement. Les arbres à pivot, par fort vent plient sous celui-ci.

Monsieur Marcello ALLECA remercie la Municipalité et la commission pour les éléments fournis sur ce projet important.

Il demande si la Municipalité a prévu de faire poser un banc sur cette place.

Il propose aussi la pose de panneaux explicatifs voire historiques quant au site de la Tour.

Monsieur Pierre-André CUVIT dit qu'il ne se prononcera pas sur le projet de parking mais souhaite avoir des précisions quant au bâtiment de la Tour. Il demande à la Municipalité si celle-ci a prévu de repeindre la Tour. Il estime que si l'on veut valoriser celle-ci par de l'éclairage comme précité, le bâtiment aurait besoin d'un rafraîchissement au niveau des façades. Ceci avait déjà été relevé il y a plusieurs années.

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL prend bonne note de la proposition judicieuse de Monsieur CUVIT.

Madame Odile ROCHAT-JEANMONOD, Municipale, précise qu'en effet le sujet a déjà été abordé. Elle fait remarquer à l'assemblée que les tuiles ont déjà été lavées et comme municipale en charge des bâtiments, elle ne va pas manquer d'étudier la proposition émise par Monsieur CUVIT.

Monsieur Roman DAEPPEN demande si les places de parking sont destinées exclusivement à l'administration communale, l'auberge-hôtel et la boucherie.

Madame Evelyne VOGEL, Municipale précise que les places ne seront pas nominatives, mais marquées par la signalisation « Commerces » et la boulangerie du village fait partie des commerces de Trélex.

Monsieur Stephan WENGER explique qu'étant membre de la Commission Construction et Urbanisme, il a eu l'occasion de réfléchir à cette place. Il a apprécié le travail de la Municipalité et accorde sa confiance sur ce projet à celle-ci.

La question des vélos l'interpelle et dit que lorsque l'on se déplace à Trélex il n'y a pas grand-chose pour les deux roues.

Monsieur WENGER a consulté le plan directeur cantonal qui préconise la mobilité douce (ce plan a été approuvé en juin 2017). Monsieur WENGER en fait la lecture.

La commune ne pourrait-elle pas adhérer à cette mobilité attrayante pour les usagers, tels que des endroits aménagés à proximité des transports publics, des commerces ou autres.

Monsieur Cédric MARZER, Municipal, prend la parole.

Le thème de la mobilité est un sujet de questionnements fréquemment abordé.

Les membres de la Municipalité sont conscients des problèmes des cyclistes.

Monsieur MARZER fait partie d'un groupe de travail au Conseil Régional qui étudie les axes pour la commune de Trélex. La commune a une grosse artère qui n'est accueillante pour ces usagers. Cette artère est difficilement aménageable. La Municipalité espère durant cette législature étudier et présenter des projets sur ce sujet. Il admet que le village dispose de peu de place pour les vélos. Il précise qu'à proximité il se trouve le parking de l'école, parking en l'occurrence couvert. En ce qui concerne des emplacements à la gare ce n'est pas du ressort de la commune.

Monsieur Roman DAEPPEN prend la parole.

Il salue le projet de cette place, de la mise en valeur de la Tour ainsi que les places prévues pour les personnes à mobilité réduite.

En ce qui concerne la Tour, Monsieur DAEPPEN demande si autour de celle-ci, se trouvera une protection.

Monsieur Yves RAVENEL, Syndic, précise qu'au tour et le long du bâtiment rien n'a été prévu à ce jour. Si l'on envisageait de poser de la tubulure cela générerait une perte de place.

Monsieur Pierre-André CUVIT demande pourquoi ne pas supprimer le trottoir sur le devant de la route car celui-ci est dangereux. Il est surpris que la Municipalité n'ait rien prévu dans ce sens.

Madame Evelyne VOGEL, Municipale, explique que ce trottoir existe et est utilisé depuis longtemps. La route est étroite à cet endroit et la Municipalité ne peut faire autrement que de le maintenir.

Monsieur CUVIT propose de l'interdire aux piétons. Il constate chaque jour que ce trottoir est dangereux pour les landaus, etc. Les usagers pourraient faire le tour du bâtiment.

Monsieur Philippe MEIER à une question quant à la place pour personne à mobilité réduite et demande dans quel sens le véhicule entre dans le parking et comment il en sort.

Monsieur Yves RAVENEL, Syndic, répond par l'affirmative et précise que la place pour handicapés est la plus proche de l'auberge.

L'assemblée n'ayant aucune remarque, Monsieur le Président passe au vote.

Le préavis municipal N° 5/2017 concernant une demande de crédit de CHF 230'500.00 destiné à financer le réaménagement du parking de la Tour, parcelle N° 77, propriété de la commune est accepté par : 26 oui, 0 non et 9 abstentions.

9. Mention des préavis à venir

Madame Odile ROCHAT-JEANMOND, Municipale présentera prochainement un préavis pour des rénovations à la Ferme Galé.

Monsieur Pierre HOFMANN, Municipal, présentera lors de la prochaine séance le préavis concernant le budget 2018.

Les autres membres de la Municipalité n'ont pas de mention de préavis.

10. Communication/s du Président

Le Président du Conseil annonce la date de la prochaine séance (8 décembre 2017).
Monsieur François VAUTIER, premier vice-président dirigera cette séance.

Cette séance sera suivie du repas traditionnel de fin d'année.

Monsieur le Président demande aux diverses commissions du Conseil de présenter leur décompte de vacations pour cette dernière séance de l'année 2017

11. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL, remercie le Conseil communal pour la confiance accordée à la Municipalité quant à l'acceptation du préavis N° 5/2017. Il assure que la

Municipalité a entendu les remarques de la Commission Construction et Urbanisme et celles des personnes qui ont pris la parole. Le but étant d'aménager cette place de manière efficace et conviviale. Il assure qu'il a pris bonne note concernant les remarques pour les vélos. La Municipalité étudiera la question des pavés pour arriver à une cohérence entre la Tour et l'Auberge. Suite à la remarque de Monsieur Pierre-André CUVIT, les membres de la Municipalité feront en sorte que les piétons passent derrière la Tour afin d'éviter des accidents.

Il donne des informations sur l'auberge communale. Les travaux ont bien avancés. La réouverture de l'établissement est toujours prévue pour l'été 2018.

La Municipalité a avancé dans la recherche d'un aubergiste, elle a auditionné plusieurs candidatures et a arrêté son choix sur Madame et Monsieur MAZURE. Les membres de la Municipalité ont été séduits par ce jeune couple lors de cet entretien. Ceux-ci veulent donner à l'auberge du village une nouvelle dynamique, une ambiance familiale et conviviale.

A ce jour, aucun contrat n'est encore signé afin d'affiner le bail.

La Municipalité a toute confiance en ce couple et espère que tout se passera bien.

Madame Evelyne VOGEL, Municipale, remercie également l'assemblée d'avoir accepté le préavis N° 5/2017.

En tant que déléguée de la commune auprès du Conseil Régional, Madame VOGEL communique quelques informations.

Quatre à cinq fois par année, le Conseil intercommunal de Région Nyon est convoqué. Plusieurs préavis sont acceptés comme par exemple celui concernant le passage sous voie de Gland d'un montant d'environ CHF 459'000.-. La commune de Trélex participe ainsi à son financement.

Un autre préavis a été accepté pour la somme de CHF 1'298'000.00. Celui-ci concerne le réaménagement de la route Suisse ainsi que les pistes cyclables sur les territoires des communes de Mies, Tannay, Coppet et Founex. La participation de Trélex se monte à environ CHF 25'000.00.

Le Conseil Régional s'occupe aussi du Conseil des jeunes et lui accorde CHF 36'000.00 sur trois ans.

Il œuvre aussi dans le domaine de la protection de la nature en finançant des travaux agro-écologiques, pour lesquels, Trélex participera pour un montant de CHF 4'000.00 par année.

Au niveau de la culture, le Conseil Régional a accordé au Casino de Rolle un montant de CHF 70'000.00 sur quatre ans.

Monsieur Cédric MARZER, Municipal, n'a pas de communications.

Madame Odile ROCHAT-JEANMONOD, Municipale, n'a pas de communications.

Monsieur Pierre HOFMANN, Municipal parle du projet d'extraction de graviers en forêt. Celui-ci va démarrer en février ou mars 2018. Les travaux commenceront par la coupe. Les habitants du Gros Chêne, du Bois de Ban et du Marais Bresson ont reçu un courrier les conviant à une séance d'informations sur le déroulement de cette extraction.

Fin septembre, la Municipalité a invité la Commission de Sylviculture à une sortie et une visite de la Borsaz, plus précisément sur le pâturage et sur le thème de la coupe des bois.

Monsieur Pierre HOFMANN invite la commission à présenter un rapport des activités dans ce cadre pour l'année 2017.

En ce qui concerne, les rafales de vent du 14 septembre 2017, Monsieur MATHEY, garde forestier, a évalué, les dégâts en forêt, en plaine et sur les habitations, à 1'500 m3.

Monsieur Pierre HOFMANN tient à remercier Monsieur MATHEY et son équipe pour la gestion de cette situation d'urgence.

Pour la première fois le Parc Jura Vaudois a organisé un Trophée sur le thème de la ponction d'une gestion multifonctionnelle des forêts auxquelles une dizaine de communes participaient. Monsieur MATHEY a proposé une parcelle de forêt se trouvant sur la gauche à proximité du parcours VITA et dont le titre était « Ma forêt, geste pour le paysage ». La commune a reçu une délégation de biologistes forestiers ainsi que des privés.

Cette parcelle a gagné le premier prix et s'est dotée du Trophée.

Monsieur Pierre HOFMANN réitère ses remerciements à Monsieur MATHEY et ses collaborateurs. Il invite les membres du Conseil communal à visiter ladite parcelle.

12. Propositions individuelles et divers

Madame Corinne CHATELAIN souhaite savoir si le trottoir devant l'auberge sera bientôt praticable.

Monsieur Yves RAVENEL, Syndic, répond que la Municipalité attend d'avoir terminé les travaux du premier œuvre pour passer au second. L'aménagement de la terrasse couverte et de la véranda doit être finalisé. Les poids lourds doivent pouvoir aller et venir. Sitôt ces travaux terminés le trottoir sera à nouveau praticable.

Monsieur Anthony MURDOCH demande si la Municipalité a prévu la pose du traditionnel sapin de Noël sur un autre emplacement que la place qui sera en travaux.

Il a aussi remarqué que la photo aérienne de la commune n'était plus d'actualité et propose d'envisager une autre prise de vue à l'aide d'un drone.

Monsieur Roman DAEPPEN désire partager la satisfaction, la chance et la richesse qui font son village.

Il est très heureux des délibérations de cette séance où la confiance, le dévouement et le partage entre la Municipalité, les membres du Conseil communal et les commissions. Monsieur DAEPPEN a apprécié le déroulement de la séance de ce jour et souhaite s'assurer que chacun respecte ceci et que l'on continue à laisser la place au dialogue tout en respectant les diverses opinions. Il donne pour exemple cette place du village où le dialogue ouvert et sans opinion unique a fait avancer le débat.

Monsieur Philippe AEBI fait remarquer à l'assemblée, que suite aux rafales de vent du 14 septembre 2017 des arbres sont tombés sur la parcelle de l'ancienne Gravière ce qui permet de mieux visualiser les activités du locataire de ce terrain. Il a observé, entres autres des caravanes sous des bâches de camouflage et demande au Municipal en charge s'il y a une évolution sur ce sujet.

Monsieur Pierre HOFMANN, Municipal, n'a pas de nouvelle quant cette affaire. La Municipalité attend la décision du service juridique du SDT.

Madame Marie-Christine LESCHOT BURKI a contacté et informé le SDT, car elle a remarqué, aussi, certaines activités, comme les caravanes couvertes, de la luminosité le soir, des nuisances sonores, etc...

Monsieur Yves RAVENEL, Syndic, explique que ce terrain se trouve en zone agricole et que ceci relève des compétences cantonales. La Municipalité a activé le système. Demandé une inspection sur les lieux. La Municipalité prend le rôle de relais. A ce jour et malgré les nombreuses relances (courriers, contacts, entretiens), la Municipalité n'a pas de nouvelle sur ce dossier.

Monsieur Philippe AEBI tient à préciser que le but de sa question est d'avoir des informations quant à cette affaire.

Monsieur Pierre-André CUVIT a deux questions :

Une intervention concerne la salle Polyvalente dont le sol en résine est très abîmé.

La seconde : La Municipalité envisage-t-elle de prolonger la durée de stationnement sur le parking de l'église.

Monsieur Yves RAVENEL, Syndic, explique qu'en ce qui concerne le sol de la salle, il y a eu malfaçon, les entreprises concernées ont été contactées. Elles ont convenu qu'il y avait des défauts, que cela ne fonctionnait pas. La Municipalité attend une proposition de réparation et le sol sera rénové sans frais pour la commune.

En ce qui concerne la durée de stationnement sur le parking de l'église, la Municipalité n'envisage pas de prolonger celle-ci.

Monsieur Cédric MARZER, Municipal, intervient afin de préciser que ceci permet d'avoir un contrôle efficace sur le parcage des usagers.

Monsieur Pierre-André CUVIT demande à la Municipalité d'analyser cette question, car les collaborateurs-collaboratrices de l'auberge communale et de son propre commerce seront appelés à utiliser des places à durée plus longue.

Monsieur Jean-Marie AUBERT a entendu dire qu'un passage sous voie pour les piétons était prévu à la gare.

Monsieur Yves RAVENEL fait partie du Conseil d'administration du Nyon-Saint-Cergue n'est pas au courant de ce projet.

Madame Odile ROCHAT-JEANMONOD, Municipale, précise qu'en effet il y a un projet de réaménagement de la gare de Trélex mais pas de passage sous voie.

Monsieur Cédric MARZER, Municipal, précise que le but de la réfection de la gare est de permettre un meilleur accès pour les personnes à mobilité réduite.

Monsieur Philippe AEBI demande à qui incombe l'entretien des massifs de fleurs.

Selon la Municipalité cet entretien incombe au Nyon-Saint-Cergue.

Madame Karin VITALE a deux questions.

Les membres de la Municipalité connaissent t'ils les spécialités culinaires proposées par les nouveaux aubergistes.

Madame VITALE demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de places de parking d'une durée de 15 heures. Cette durée étant idéale dans plusieurs cas de figure.

Les membres de la Municipalité, selon Monsieur Yves RAVENEL, Syndic, entendent et prennent en compte l'intervention de Madame VITALE sur les places de parage.

En ce qui concerne la future auberge communale, la Municipalité a consulté trente dossiers. Elle en a sélectionné cinq. Le choix s'est porté sur le couple précité, qui proposerait une cuisine traditionnelle (côté café) et concocterait des mets plus gastronomiques (côté restaurant).

A ce jour, aucun menu n'a été élaboré. La Municipalité doit rencontrer les futurs aubergistes qui s'exprimeront sur le sujet et sur leurs souhaits.

La Municipalité espère avoir fait le bon choix.

L'assemblée n'ayant plus de remarque, le Président du Conseil, Monsieur Philippe DEPIERRE lève la séance à 22 heures.

Le Président
Philippe DEPIERRE



La secrétaire
Fabia MASSOT-GATTI